RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents:

M. Charles ASLANGUL, Maire

Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.

Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,

Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,

Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir:

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.

M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO. Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.

M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY. M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO. M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD. M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés:

Absents:

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2021 DELIBO 123 - RÉGULARISATION DE DÉFAUT D'AMORTISSEMENTS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-1,

Considérant que des insertions anciennes apparaissent toujours au compte 2033 dans l'état de l'actif pour un montant de 57 989,82€ et qu'elles auraient du être intégrées au chapitre 21,

Considérant qu'il faut amortir ces immobilisations avant de les sortir de l'inventaire,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE: AUTORISE la comptable de la trésorerie de Nogent-sur-Marne à régulariser le défaut d'amortissements sur les excercices antérieurs du compte 28033 par une écriture non budgétaire en utilisant le compte 1068 selon le schéma suivant :

Débit compte 1068 : 57 989,82€
Crédit compte 28033 : 57 989,82€

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme, Le Registre dûment signé, Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

